



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

20 AVRIL 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

COMPÉTITIVITÉ

Numérisation des TPE..... 2

Simplification administrative..... 2

Spatial 2

COHÉSION

Jeunesse et éducation populaire..... 3

Numérisation des TPE

L'aide de 500 euros pour la numérisation des TPE est prolongée jusqu'au 30 juin. Elle est également élargie à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tous secteurs confondus. Ce soutien, initié en janvier dernier, a vocation à couvrir des dépenses de numérisation pour les TPE et les hôtels, fermés administrativement lors du second confinement.

Cette aide, qui intervient dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, des artisans et des professionnels libéraux, a déjà été sollicitée par 27 000 entreprises. Elle prend en charge tout ou partie des coûts liés à une démarche de numérisation concernant la vente

ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou encore la relation client.

Pour en bénéficier, les entreprises devront justifier, à la lumière d'une ou plusieurs factures, avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, et ce entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Ce soutien s'ajoute aux aides développées en la matière par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dont le détail est [consultable notamment ici](#).

Simplification administrative

Dans le contexte de la crise sanitaire qui impacte les entreprises et de la mise en œuvre du plan France Relance dans les territoires pour les soutenir et investir dans leur avenir, l'accélération de la simplification administrative engagée est essentielle.

Un nouvel outil de simplification et d'innovation, « France Expérimentation – Administrations » est créé dans la continuité des engagements pris lors du comité interministériel de la transformation publique en février 2021.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

France Expérimentation doit permettre aux acteurs économiques qui le souhaitent d'expérimenter des dérogations réglementaires ou législatives temporaires pour faciliter leurs projets. Un nouveau guichet associé est désormais ouvert pour accélérer le déploiement de cette initiative et libérer l'innovation des entreprises. Il apportera un appui juridique aux services déconcentrés de l'Etat, en les accompagnant dans la résolution des blocages juridiques et procéduraux auxquels peuvent être confrontés les acteurs économiques locaux.

Spatial

Dans le cadre du plan France Relance, un appel à projets est lancé, intitulé « Les applications spatiales : un tremplin pour l'économie et la société ».

Opéré par le CNES, le volet « Spatial » de France Relance s'articule autour de plusieurs dispositifs dont l'ambition est de répondre aux besoins identifiés de l'ensemble de la filière française, tant en termes de domaines d'activités couverts (lanceurs et systèmes orbitaux, des briques technologiques aux applications en passant par des équipements), de typologie d'entreprises éligibles (startups, PME, ETI, grands groupes) que de diffusion sur le territoire national.

Le « Space Tour 2021 » permettra de sélectionner des projets de R&D d'applications spatiales innovantes

et prometteuses, répondant à un défi sociétal (environnement, mobilités vertes et intelligentes, santé, transition numérique, sécurité) décliné en une problématique proposée par les régions partenaires du dispositif. La Région Nouvelle-Aquitaine porte le thème de la Préservation des ressources naturelles : océans, littoral, zones humides, biodiversité, terres agricoles et forestières...

Les dossiers sont à déposer d'ici le 17 mai. Après une phase de présélection en juin, les dossiers retenus seront auditionnés lors de « Pitch Days » à l'automne. Selon leur rang, les entreprises bénéficieront d'un contrat de 100, 75 ou 50 k€.

Toutes les informations [ici](#).

COHÉSION

Jeunesse et éducation populaire

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement met en place dès cette année un nouveau dispositif « FONJEP Jeunes ». Doté de 2000 unités de subventions (1000 postes en 2021, 1000 postes en 2022), il a pour objectifs de renforcer l'action associative et soutenir l'emploi des jeunes. Il se concrétise en Nouvelle-Aquitaine par une dotation de 104 unités FONJEP Jeunes.



Le dispositif permet de soutenir toute association de Nouvelle-Aquitaine d'intérêt général (cf. article 200 du CGI).

Les postes bénéficiaires doivent être portés par des jeunes (18 à 30 ans révolu) quel que soit leur niveau de diplôme ou de qualification ou d'expérience.

Ces postes doivent être des emplois supplémentaires nouveaux en CDI ou CDD de plus de 12 mois avec une durée de travail minimale de 70% du temps de travail fixé par la convention collective ou l'accord de branche. Le contrat de travail doit être signé après le 1^{er} janvier 2021.

L'emploi ne doit pas faire l'objet d'une autre aide à l'emploi versée par l'Etat (emploi franc, contrat de formation en alternance, emploi aidé, PEC...) mais il peut faire l'objet d'une aide à l'emploi versée par une collectivité territoriale.

Le montant de l'aide versée est de 7 164 € annuel pendant 3 ans. Pour 2021, l'aide est proratisée en fonction de la durée de présence du salarié.

La subvention est versée par le Fonjep après décision de l'administration (réseau DRAJES/SDJES).

Un appel à manifestation d'intérêt régional, disponible sur le [site de la DRAJES](#), rappelle le cadre du dispositif ainsi que les priorités d'attributions en termes de :

- › bénéficiaires (associations d'intérêt général faiblement employeuses),
- › titulaires de postes (jeunes éloignés de l'emploi, en situation de handicap, habitant en ZRR ou QPV, dans la continuité d'un parcours d'engagement citoyen ou d'insertion),
- › missions (soutien au développement de l'engagement, de l'éducation populaire dans les champs de l'animation socio-éducative, information jeunesse, médiation numérique, transition écologique, mobilité, solidarité, sport, mixité et citoyenneté).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine